

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2004

*Convocation* : 26.03.04

*Affichage* : 26.03.04

### *Présents :*

Mesdames : Jeannine Debort - Isabelle Lesieur- Michèle Martinez

Messieurs : Alain Enault, Maire de Guernes

Hervé Cousin - Rolland Desbordes - Daniel Dumont - Marcel Etoc - Sylvain Labedan  
René Lesieur - Pierre Malèvre – Henri Nataf.

### *Absents excusés :*

Mademoiselle Christelle Cellier ayant donné procuration à Madame Michèle Martinez

Monsieur Jean-Paul Landrevie ayant donné procuration à Monsieur Rolland Desbordes

Madame Michèle Martinez est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé Cousin demande à prendre la parole et annonce qu'il a adressé une lettre de démission de sa fonction de Conseiller Municipal à Monsieur le Maire ainsi qu'aux membres du Conseil. Il précise qu'ayant daté sa lettre du 31.03.04, il ne prendra pas part aux débats et se retire pour prendre place parmi le public.

Lecture du procès-verbal de la séance du 05.02.04. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

### **Ordre du jour :**

#### **1) Approbation du compte administratif 2003 : Commune**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2003 de la commune par chapitre.

Monsieur le Maire quitte la salle à 21h25mn.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Rolland Desbordes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2003 de la commune dont la balance se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement :

474 329,43 € ajoutés à l'excédent reporté 2002 de 68 964,14 € soit 543 293,57€

Recettes d'investissement :

387 544 euros ajoutés à l'excédent reporté 2002 soit 511 827,16 €

**Total des recettes : 1 055 120,73 euros**

Dépenses de fonctionnement : 323 008,46 euros  
Dépenses d'investissement : 472 243,11 euros  
**Total des dépenses : 795 251, 57 euros**

**Soit un excédent de clôture de : 259 869,16 €**

Le compte de gestion comportant les mêmes chiffres que le compte administratif 2003, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2003.  
Monsieur le Maire regagne la salle à 21h30.

### **Affectation du résultat du compte administratif 2003- commune**

Suivant le résultat de clôture de fonctionnement de 220 285,11 € et compte tenu des restes à réaliser en dépense d'investissement de 4298,42 € complétées des restes à réaliser en recettes d'investissement de 14753 €, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 001, la somme de 39 584,05 €
- au compte 002, la différence qui est de 220 285,11 €

### **2) Vote des 4 taxes**

Monsieur Rolland Desbordes évoque la possibilité d'une augmentation de la taxe d'habitation sans toucher aux trois autres taxes comme nous y autorise la circulaire budgétaire n° 2004-7 en date du 05.03.04. Il précise que cette année, elles ont rapporté 180 786 euros à la commune.

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas se prononcer sur une modification de leur taux pour l'instant, il est décidé de maintenir les 4 taxes au même taux.

### **3) Vote du budget primitif 2004 : commune**

Monsieur le Maire présente le budget 2004 de la commune, par chapitre, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 661 979,11 euros
- Section d'investissement : 515 945,11 euros

Lors de la délibération, il apparaît que :

- Monsieur Nataf s'étonne que malgré une décision prise par les conseillers municipaux en réunion de travail, la subvention à l'association « Les Ailes du Mantois » soit maintenue. Il rappelle qu'il était convenu de n'accorder de subvention qu'aux associations ayant fait parvenir à la mairie, leur rapport moral et financier.
- Tenant compte de cette observation, le Conseil municipal demande que la subvention prévue ne soit pas versée à cette association.
  
- Madame J. Debort suggère que le Foyer Rural ne soit pas réservé par une Association, le 31 décembre, afin que la commune puisse en disposer pour le louer à un particulier, et ceci dans un souci de rapport financier.

Le Conseil municipal mènera une réflexion à ce sujet ultérieurement.

- Monsieur Nataf demande que le budget soit mieux explicité et que les commissions soient davantage impliquées dans l'élaboration de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget primitif 2004 comme suit :

Pour : 7 voix

Contre : 4 voix (J. Debort ; P. Malèvre ; I. Lesieur; H. Nataf)

Abstentions : 2 voix (C. Cellier ; M. Martinez)

#### **4) Approbation du compte administratif 2003 : Assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif Assainissement 2003, par chapitre.

Monsieur le Maire quitte la salle à 22h35 . Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rolland Desbordes après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2003 Assainissement dont la balance se décompose comme suit :

Recettes d'exploitation : 24 424,01€

Recettes d'investissements : 29 084,76 €

Total des recettes : 53 508,77 €

Dépenses d'exploitation : 25 776,89 €

Dépenses d'investissement : 30 963,63 €

Total des dépenses : 56 740,52 €

Résultat de l'exercice 2003 : -3231,75€

Soit un **excédent de clôture** de : 134 659,99 €

Le compte de gestion comportant les mêmes chiffres que le compte administratif 2003, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2003 Assainissement.

Monsieur le Maire regagne la salle à 22h42.

#### **Affectation du résultat du compte administratif 2003 – Assainissement :**

Suivant le résultat de clôture de 134 695,99 €, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter

Au compte 001, la somme de 21 398,47 €

Et au compte 002, la somme de 113 251,52 €.

#### **5) Vote du budget primitif assainissement 2004**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2004 Assainissement par chapitre, s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- Section d'exploitation : 133 033,87 €

- Section d'investissement : 186 912,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget primitif Assainissement 2004, suivant les chiffres ci-dessus, comme suit :

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 voix (C.Cellier ; J.Debort ; P. Malèvre ; I.Lesieur; M.Martinez ;H.Nataf)

## 6) SECURITE ROUTIERE – FINANCEMENT :

Afin de réaliser certains aménagements complémentaires, liés à l'opération « Sécurité routière » et demandés par le Conseil Général sur proposition de la D.D.E, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une demande de subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 212.302,20 €.

Vu le programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur routes départementales en agglomération.

Vu l'étude réalisée par le cabinet BETURE INFRASTRUCTURE, pour un montant de 8.785,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les aménagements, ci-après, projetés par le bureau d'études sur la RD 148.

<b>ENTRE DE VILLE</b>	
Sous total	32.649,00 €
<b>SECTION COURANTE JUSQU'A LA RUE DES CLOS</b>	
Largeur roulable (Variante 2)	29.813,00€
Haies latérales	42.670,00€
Trottoirs (béton lavé)	24.500,00€
Sous total	96.983,00€
<b>CARREFOUR RD 148/ RUE DES CLOS</b>	
Sous total (variante 2)	12.050,00€
<b>RUE EMILE LEDEBT</b>	
Sous total (variante 1)	34.880,00€
<b>PLACE DE LA MAIRIE</b>	
Largeur roulable	850,00€
Trottoirs (béton lavé)	7.800,00€
Places (béton lavé + peinture – plantations arbustives)	7.790,00€
Sous total	16.440,00€
<b>SOUS TOTAL DES TRAVAUX H.T</b>	<b>193.002,00€</b>
<b>FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE (10%)</b>	<b>19.300,20 €</b>
<b>TOTAL DES TRAVAUX H.T.</b>	<b>212.302,20€</b>

- S'engage à réaliser les travaux visés ci-dessus pour un montant global de **212.302,20 euros H.T** ;
- SOLLICITE du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur toutes départementales. Celle-ci s'élève à **169.841,76 euros**, soit 80 % d'un montant de travaux subventionnables plafonnés à 230.000 euros H.T ;
- S'ENGAGE à prendre en charge les 20 % restant représentant la part communale, représentant **42.460,44 euros.**
- DIT que les crédits seront prévus aux Budgets 2004-2005.

## 7) Questions diverses

### a) 60<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement :

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la commémoration du 60<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, des manifestations auront lieu les 14 et 15 août prochains pour célébrer le franchissement de la Seine par les troupes alliées. Il informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Général et Régional prochainement. Monsieur Dumont souhaite qu'une commission d'organisation de ces festivités soit constituée au sein de l'équipe municipale.

### b) Remise gracieuse

Monsieur le Maire évoque le cas d'un habitant de Guernes ayant fait auprès du Trésor Public, une demande de remise gracieuse d'une majoration d'impôt pour un montant de 11 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

### c) Divers

Madame Martinez émet le souhait qu'une commission de « relations avec les associations guernoises » soit créée au sein de l'équipe municipale afin de leur fournir un interlocuteur privilégié facilitant leurs démarches auprès de la commune.

L'ordre du jour du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 23h55.

La secrétaire de séance  
Michèle Martinez

Le Maire  
Alain Enault